

L'an Deux Mil Huit, le vingt et un Octobre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire d'Octobre qui aura lieu le vingt sept Octobre Deux Mil Huit.

Le Maire,

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2008

L'an Deux Mil Huit, le vingt sept octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.BÉRIT-DÉBAT M^{me} GRAND M.GROUSSIN, M^{me} DE PISCHOF M.CHEVALARIAS M.AUBERT, M^{me} DELTEIL-LAUGÈRE, M.CASOURANCQ M.TOUCHARD M.BRUN M^{me} BONIN M.TESTU M.BERSARS M^{me} MAZIERES M^{me} PAILLER M^{me} BARBA-CASADO M.RODRIGUE M^{me} PASTOR-DUBY M.FLAMIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel TESTUT : pouvoir à Claude BÉRIT-DÉBAT
Françoise LIABOT-DEMARTIN : pouvoir à Sarasvady GRAND
Jean-Claude AUMASSON : pouvoir à Jean-François GROUSSIN
Nathalie AUDY : pouvoir à Josette DE PISCHOF
Valérie DUPEYRAT : pouvoir à Michel TOUCHARD
Françoise DALEME-LOCHOU : pouvoir à Valérie PASTOR-DUBY
Sylvie PTAK : pouvoir à Marie-France DELTEIL-LAUGÈRE

Monsieur Dominique RODRIGUE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Monsieur CHEVALARIAS fait observer que concernant son intervention lors de l'adoption de la convention avec l'ADVS-ACAD et plus spécialement sur le temps de travail du personnel, il convenait de lire « 35h » et non « 45h ».

Le quorum étant atteint et les observations étant faites sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Frais de missions des élus.

CLSH maternelle et élémentaire Tarifs 2008/2009

Résidence Seniors.

Servitude de passage / Commune /EDF.

12^{ème} tranche d'assainissement / convention géomètre.

Renouvellement contrat CNP.

Rapport d'activité annuel Communauté d'Agglomération Périgourdine.

TELECONTROL / convention SAUR.

Renouvellement Conseils de Quartiers.

Illuminations / Contrat BREZAC

Questions et communications diverses.

FRAIS DE MISSIONS DES ÉLUS :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les frais de missions des élus incluent le transport et les frais de séjour éventuels si la mission le nécessite (hébergement, restauration). Les missions recouvrent aussi bien la participation à divers congrès (notamment celui des Maires) qu'à des journées de formation spécifiques conformément à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle qu'une dotation avait été votée au Budget primitif 2008.

Il est donc proposé de délibérer pour autoriser le remboursement des frais réels sur présentation des justificatifs correspondants (ordre de mission, factures).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

CLSH MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE / TARIFS 2008-2009 :

Madame DE PISCHOF, Adjointe Déléguée, indique que différentes enquêtes ont été menées en juin 2008 sur les besoins d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H) à destination des jeunes de 3 à 11 ans.

Il est proposé de mettre en place cette structure pour assurer l'accueil des enfants les mercredis (hors vacances scolaires) .

Ce service sera assuré dans les locaux des établissements scolaires avec ouverture :

- Pour la maternelle : le 12/11/2008.
- Pour l'élémentaire : le 10/01/2009.

Il est proposé les tarifs suivants (en €):

	TARIFS COMMUNE		TARIFS HORS COMMUNE	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée
Tarif plein	11,25	6,00	12,75	7,00
Tarif MSA	8,95	4,85	10,45	5,85
Régime Général	7,78	4,26	9,28	5,26
Bons C.A.F à 3 €	4,78	2,76	6,28	3,76
Bons C.A.F à 4 €	3,78	2,26	5,28	3,26

L'Assemblée après en avoir délibéré approuve ces propositions à l'unanimité et dit que ces décisions seront applicables à compter du 12/11/2008.

Il est rappelé que dans un premier temps, la Commune sous la présidence de Madame DE PISCHOF avait envisagé un accueil par journée entière.

Suite à une demande des parents le principe de la demi-journée a été inclus dans le service. Cependant, les tarifs proposés privilégient une fréquentation à la journée afin de rentabiliser le personnel mobilisé.

A ce jour 7 enfants sont inscrits à la Maternelle.

La mise en place du C.L.S.H répond à une attente des familles Chanceladaises . Elle permet également de compenser pour les agents communaux la diminution du temps de travail après la mise en place de la semaine des 4 jours. Décision unilatérale de l'État qui fait supporter aux collectivités le poids financier de ses propres décisions.

Considérant le coût « journée » d'un tel service (30,00 € / jour /enfant), le budget 2009 devra prendre en compte un déficit croissant du service, accentué par le désengagement programmé de la Caisse d'Allocations Familiales et la perspective d'une ouverture étendue aux vacances scolaires.

Il convient de garder à l'esprit qu'1% d'augmentation des taxes locales ne représente que 13 000,00 € environ.

La section « Ado » sera maintenue sur les vacances scolaires de Toussaint et de février (séjour neige). La section des « 6-11 ans » quant à elle débutera dès la libération des espaces nécessaires à son fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que la Communauté d'Agglomération Périgourdine (C.A.P) réfléchit sur une politique communautaire dans le domaine de la petite enfance. Malgré un nombre

conséquent d'assistantes maternelles exerçant sur le territoire (33) ; l'offre relative à la garde des enfants n'est pas suffisante.

Dans le domaine des crèches, le déficit moyen par enfant s'élève à 3 000,00 € avec une aide dégressive de la C.A.F à hauteur de 50 %. Dans l'éventualité où la ville de Périgueux déciderait de faire participer les communes notre engagement financier s'élèverait approximativement et dans un 1^{er} temps à 20 000,00 €/ pour 10 enfants.

Monsieur CHEVALARIAS propose que les familles soient informées des contraintes financières générées par l'ouverture de ce service.

Monsieur RODRIGUE demande s'il n'est pas possible d'envisager une mutualisation des moyens dans ce domaine.

Monsieur le Maire souligne que cette solution était en place précédemment avec les CLSH de BORIE BRU (Périgueux – Champcevinel) et des CROUCHAUX (Coulounieix-Chamiers) pour les « 3-11 ans ». Cependant il faut rappeler qu'il ressort de l'enquête une volonté des parents de pouvoir bénéficier d'une structure sur place.

L'opération sera lancée et une analyse sera faite avec la commission.

RÉSIDENCE SENIORS :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération D04/07 la Commune a accepté par promesse de vente de céder à la SA Clairsienne la surface nécessaire (4 000 m² environ) à la réalisation d'une résidence dédiée aux seniors. Le montant de cette cession devait s'élever à 36 000,00 € (coût d'acquisition, déduction des subventions F.A.U perçues).

Lors du dernier Conseil Municipal du 29/09/2008, un point a été réalisé sur les difficultés financières et techniques rencontrées par la société. Les économies proposées par la SA Clairsienne passaient par :

- La suppression de l'espace commun.
- L'intégration au projet de la mixité à travers le 1% logement.
- La participation de la collectivité.

Après négociation l'équilibre financier devrait être réalisé :

- Sans suppression de la maison commune.
- En intégrant sur 19 logements 4 financés par le 1% logement.
- Avec une participation communale de 45 000,00 €.

Monsieur le Maire indique que les difficultés rencontrées sont consécutives à l'inscription du programme dans une démarche H.Q.E, à l'instabilité du terrain (argile et rocher) et aux contraintes architecturales en découlant (installation de micropieux pour un maximum de sécurité)

Sollicité, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien cédé à 93 000,00 € soit 18,08 € le m².

Il est proposé à l'Assemblée :

1. De rétrocéder une parcelle d'une surface de 5 145 m² à la SA Clairsienne.
2. De fixer le montant de cette cession comme suit :
 - 18,08 € x 5 145 m² = 93 021,60 €
 - Déduction de la subvention FAU = 5,68 €/m² soit un total de 29 223,60 €.
 - Montant de la cession : 93 021,60 – 29 223,60 = 63 798,00 €.
3. De fixer le montant de la cession à l'euro symbolique.

Il est indiqué que la moins value sera déductible de nos pénalités au titre de la Loi S.R.U.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise la signature de l'acte notarié à intervenir avec la SA Clairsienne pour un prix total de 1,00 €.

Il est également proposé afin d'obtenir l'équilibre financier de la dite opération de procéder à l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant total de 9 000,00 €. Le versement de cette dernière se fera par moitié sur 2 exercices comptables (2008 et 2009).

L'Assemblée , à l'unanimité, adopte cette proposition.

Monsieur le Maire estime que cette opération est onéreuse pour la Commune et craint que la même problématique se retrouve pour le projet de lotissement « Majourdin » avec peut-être à la clef une remise en cause du programme.

SERVITUDE DE PASSAGE COMMUNE / EDF :

Monsieur AUBERT, Adjoint Délégué, indique qu'une convention de servitude a été établie en 2004 entre la Commune et E.D.F concernant la construction de lignes électriques souterraines pour les parcelles AD 750 / AD 747 / AD 752/ AD 810 / AD 814 /AD 807 à Font Reine.

Il est nécessaire de régulariser cette convention par l'établissement d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal sollicité pour autoriser la signature dudit acte, approuve cette régularisation et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer l'acte correspondant.

12^{Ème} TRANCHE ASSAINISSEMENT / CONVENTION GÉOMÈTRE :

Monsieur AUBERT, Adjoint Délégué, expose que dans le cadre des travaux précités il a été nécessaire d'effectuer un piquetage de l'axe de canalisation sur la propriété de Madame GUIOCHEAU, avant le début des travaux au lieu-dit « La Buanderie».

Consulté le Cabinet de géomètres « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant de 777,40 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise la signature de la convention correspondante avec le cabinet « Aquitaine Géométrie ».

RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP :

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le contrat relatif à la protection sociale des agents affiliés à la CNRACL permet à la « collectivité employeur » de l'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler pour un an le contrat souscrit auprès de la C.N.P. Le taux est fixé à 5,95 % de la base assurance / assiette de cotisation.

Il est indiqué que la collectivité a confié au Centre de Gestion de La Fonction Publique Territoriale la gestion de ses contrats par convention qu'il convient également de renouveler.

La collectivité verse au CDG une somme annuelle et forfaitaire venant en déduction de la prime due à l'assureur d'un montant de 6%.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat à intervenir avec la C.N.P ainsi que la convention de gestion avec le CDG de la Dordogne.

Dit que ces engagements prendront effet pour un an à compter du 01/01/2009.

RAPPOT D'ACTIVITÉ ANNUEL COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PÉRIGOURDINE :

Monsieur le Maire commente le rapport d'activité établi par la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Il débute la présentation en rappelant que la C.A.P est constituée de 13 communes représentant 66 994 habitants sur un territoire qui s'étend sur 24 527 hectares.

Cette intercommunalité ancienne qui a commencé avec les transports urbains en 1987 n' a cessé de se développer jusqu'à sa transformation en Communauté d'Agglomération en 2000. En 2006, 6 nouvelles communes ont intégré cette dernière.

Le Conseil Communautaire, représentant chaque commune en fonction de sa population, est constitué de 47 membres en 2007 et 50 en 2008.

Du fait de la croissance démographique de certaines communes des commissions extra communautaires (12) ont été mises en place et sont ouvertes aux Conseillers Municipaux non membres du Conseil Communautaire.

Le diaporama débute par la présentation du circuit de décision des instances de la C.A.P : circuit identique à celui d'une commune.

Monsieur le Maire rappelle que les Communautés d'Agglomérations assurent différentes compétences obligatoires, facultatives voire optionnelles.

La C.A.P doit exercer au moins 7 compétences. Elle y répond à travers le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la politique de la ville et l'habitat, l'environnement, les actions sociales et les équipements sportifs. Elle y a ajouté 5 compétences facultatives : les grands projets routiers, les bords de l'Isle, les entrées de villes, l'assainissement et les aménagements des aires d'accueil des gens du voyage.

Au 31/12/07 la C.A.P comptait 141 agents avec la création d'un nouveau service pour l'entretien du patrimoine de la C.A.P.

La structure est assez jeune avec une moyenne d'âge de 40 ans et s'est dotée de 1000 m² supplémentaires dont une salle de Conseil pouvant accueillir tous les élus communautaires et pour répondre aux besoins liés à la croissance des effectifs. Le coût total de l'opération s'élève à 2,4 M€.

En terme de communication la C.A.P s'est dotée d'un service et dispose de différents supports : « Cap forum » (magazine grand public trimestriel) la lettre aux élus, un site Internet et le premier magazine télévisé intercommunal diffusé sur le Web,

Elle participe également à la foire exposition et organise des rencontres municipales.

Finances :

Le budget 2007 s'élève à de 52,4 M€ tous budgets confondus dont 11,65 M€ sont reversés aux communes à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité.

La CAP perçoit la taxe professionnelle à la place des communes (TPU) ainsi que la taxe d'enlèvement des déchets ménagers : ce sont ses seules ressources fiscales.

La redevance d'assainissement représente environ 25% du prix de l'eau soit 1,055 € par m³

La Communauté a investi 19 M€ en 2007 soit 36 % des dépenses réelles totales : ce niveau d'investissement élevé devrait se réduire en 2008 et 2009.

Contrat d'agglomération :

Un programme d'actions concertées pour le développement harmonieux de l'Agglomération à l'horizon 2015 a été approuvé en novembre dernier.

Il est bâti sur 3 enjeux stratégiques :

- la cohésion et les équilibres de notre territoire.
- l'attractivité et l'image de l'agglomération.
- la préservation de l'environnement et la valorisation de notre cadre de vie.

60 actions sont prévues et seront mises en cohérence.

Le contrat d'agglomération, décliné du Projet, a été signé par l'Etat et la Région pour la période de 2005/2007 a permis la mobilisation de subventions à hauteur de 7 M€ pour l'exécution de 26 actions.

Assainissement collectif :

La C.A.P gère l'assainissement structurant : ce service représente 19 476 abonnés, 10 153 m³/j, 4 510 tonnes de boues traitées, 42 km de réseaux.

2,9 M€ de travaux et de prestations ont été réalisés en 2007.

Le service doit prendre en compte de nouvelles problématiques :

- depuis 2006 la C.A.P a pris en charge les 7 stations péri-urbaines ainsi que la construction de la station de Preyssac en 2007.
- même si la C.A.P n'a pas la compétence « assainissement eaux pluviales », elle a cependant dans le cadre de son projet d'Agglomération lancé l'étude du schéma directeur dans ce domaine.

Assainissement non collectif :

Le S.P.A.N.C mis en place depuis 2005 assure le contrôle des assainissements autonomes obligatoires pour les communes : cela représente 5 800 installations anciennes (979 en 2007) et également la vérification de la conception (188 l'année précédente) et de la réalisation des nouvelles installations (117 en 2007).

Ce service est financé par une redevance spécifique de 20 € par an pour les installations anciennes et 195 pour les contrôles de conception / réalisation des installations neuves.

Qualité de l'air :

La C.A.P assure par l'intermédiaire de l'association AIRCAP le suivi global de la qualité de l'air avec pour 2007 un indice moyen de bonne qualité.

Développement économique :

Dans ce domaine, il convient de constater que :

- 350 emplois ont été créés ou confortés.
- 6 hectares ont été vendus pour 1,3 M €.
- des contacts pour de nouvelles enseignes nationales en centre ville ont été pris.

Dans le cadre d'une stratégie définie en 2003, la C.A.P propose aux entreprises :

- des parcs d'activités en création ou requalifiés (créa vallée sud et nord, Péri ouest).
- des services et des équipements (haut débit, institut du goût, pépinière d'entreprises).

Transport Urbain

Pour la gestion des transports urbains la C.A.P et Boulazac travaillent ensemble dans le cadre d'un syndicat mixte : PERIBUS.

Les indicateurs de ce secteur sont toujours en hausse avec une fréquentation des bus de plus de 1,7 % par rapport à 2006.

Des enjeux stratégiques forts s'inscrivent dans le cadre de la préparation du plan de déplacement urbain dans la mise en oeuvre du schéma d'accessibilité et dans la politique d'acquisition de véhicules moins polluants.

Afin de remplir ses objectifs PERIBUS ne dispose en dehors de la recette des usagers que du « versement transport » acquitté par les entreprises et plafonné.

Le besoin de financement est donc assuré par la C.A.P et Boulazac.

Le plan de déplacement urbain est une démarche volontaire engagée par PERIBUS.

Un diagnostic sur la circulation, le transport et le stationnement a permis d'arrêter les objectifs à atteindre.

4 scénari ont été retenus: 2 ferroviaires et 2 non ferroviaires qui ont été portés à la connaissance des élus en mai/juin dernier. Une large concertation publique est organisée fin 2008 pour une adoption du sénario définitif début 2008.

Gestion des déchets :

La C.A.P collecte les déchets dont le traitement est mis en oeuvre par le SMD3. Elle assure la gestion des déchèteries et le traitement des déchets qui en sont issus. Le service est constitué de 74 personnes dont 62 agents de collecte.

En 2007, ont été collectées :

- 19 430 tonnes pour les déchets ménagers.
- 4 226 tonnes en sac jaunes.
- 1 460 tonnes de verre.
- 2 567 tonnes de déchets végétaux.
- 14 840 tonnes en déchèteries ce qui représente 42 % de déchets valorisés.

Une sensibilisation permanente est assurée tant en milieu scolaire qu'auprès de différents publics.

La Communauté a engagé une grande étude de réorganisation de ses services pour une prestation adaptée aux besoins, dans le souci du développement durable et de meilleures conditions de travail de son personnel.

Aménagement routier :

Dans ce domaine la C.A.P est intervenue dans le cadre du futur aménagement de la voie Chanzy par la réalisation du carrefour giratoire St Georges et par l'acquisition de 2 pâtés de maisons du secteur Chanzy (dont un a été démoli).

La Communauté a mené à son terme la construction d'un cheminement vert le long de la VC 1 à Champcevinel.

Aménagements des bords de l' Isle :

La C.A.P a réalisé 260 km de chemins de randonnée, « connectés » sur la voie verte de l'Isle. Après avoir finalisé 15 km de voie verte le long de l'Isle, la C.A.P a engagé les études pour son prolongement à l'Ouest à Razac et à l'est sur Antonne et Escoire.

Dans le même cadre, l'opération de réalisation d'une passerelle à Marsac est à l'étude pour une construction en 2009.

Les piscines :

La C.A.P gère les piscines de Marsac, de Périgueux et a lancé la construction d'un centre aquatique à Champcevinel.

Après avoir totalement réhabilité la piscine d'été à Marsac, le centre aquatique a représenté 10,7 M€ de travaux. C'est un enjeu de gestion important.

En 2007, la fréquentation des bassins a été de 27 000 baigneurs à Marsac et de 104 000 à Périgueux.

L'accueil des Gens de Voyage :

Dans le cadre du schéma départemental, 4 aires d'accueil de passage ont été mises en service :

- Août 2007 : Marsac, Chancelade et Trélissac (32 places).
- Octobre 2007 : Coulounieix-Chamiers (24 places).

Ce qui représente :

- 2 500 000€ HT investis.
- 56 places d'accueil, soit un doublement de capacité.
- 88 % du programme de la C.A.P réalisé.

La gestion des aires est assurée en régie et a nécessité le recrutement d'un agent pour renforcer l'équipe existante.

Les missions du service sont larges et intègrent également des interventions sur les stationnements illicites en partenariat étroit avec les communes, la Préfecture et les forces de l'ordre.

La recherche d'un équilibre financier est passée par :

- la réalisation d'équipements « solides » pour limiter les coûts d'entretien.
- le pré-paiement par les familles (eau, E.D.F, droit de place, caution).
- des subventions de l'Etat et du Conseil Général.

Le coût net de gestion pour la C.A.P a été divisé par 5 (30 000 €).

En 2008 l'objectif à atteindre sera d'aboutir à cet équilibre financier.

Politique de la Ville :

En janvier 2007, signature du nouveau contrat entre l'Etat et les membres du SYCOVAP (syndicat regroupant la C.A.P, Coulounieix-Chamiers, Périgueux et Boulazac, qui gère le contrat urbain). Cette convention vise à promouvoir le développement et à réduire les écarts sociaux entre certains quartiers sensibles (Bas Chamiers, Gour de l'Arche, Toulon, Gare, Hauts d'Agora, Pey Harry) et le reste de l'Agglomération (réussite éducative, mobilité, accès aux loisirs, à l'emploi, aux soins...).

Environ 500 000,00 €/ an de crédits de fonctionnement permettent de soutenir les porteurs de projets (collectivités, associations, habitants).

Mise en place du Programme FEDER 2007-2013 : L'élaboration d'un projet intégré de territoire en réponse à l'appel à projets régional « *Développement Durable des quartiers sensibles* ». Un minimum de 5 M€ de subventions seront versées par l'Union Européenne pour 35 actions. Ceci représente 28% de subvention en moyenne par opération.

Le Programme Local de l'Habitat 2007-2013 :

Approuvé en décembre 2007, ce document stratégique fixe des objectifs par commune pour que chacun puisse trouver un logement adapté à ses besoins et à ses capacités financières (familles, jeunes, personnes âgées, gens du voyage...) :

- 139 logements locatifs sociaux par an.
- 29 logements en accession sociale à la propriété par an.

De nouveaux outils ont été mis en place pour améliorer le logement social :

- des aides financières de la C.A.P et du Conseil général (foncier, subvention d'équilibre des opérations, garantie d'emprunts des bailleurs sociaux).
- Un Programme d'Intérêt Général (P.I.G) de rénovation du parc privé ancien pour lutter contre la vacance et le mal logement.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

RENOUVELLEMENT CONSEILS DE QUARTIERS:

Dans le cadre du renouvellement des conseils consultatifs de quartiers (instaurés par délibération D87/02 du 28.10.2002), il est nécessaire de désigner les référents pris parmi les Conseillers Municipaux qui assureront la présidence de leur quartier.

Il est proposé la répartition suivante :

- Quartier 1 : Sylvie MAZIÈRES (suppléant Serge TESTU).
- Quartier 2 : Pascal FLAMIN (suppléante Carmen CASADO-BARBA).
- Quartier 3 : Augustin CASOURANCQ (suppléante Martine PAILLER).
- Quartier 4 : Dominique RODRIGUE (suppléant Daniel BERSARS).
- Quartier n°5 : Nathalie AUDY (suppléants Valérie DUPEYRAT, Michel TOUCHARD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

Madame DELTEIL-LAUGÈRE ,Adjointe déléguée, précise que la commission « Vie associative » se réunira dès demain 18h00 pour établir la Charte de quartiers. Il convient notamment d'y intégrer le volet développement durable.

Les réunions publiques devraient être programmées pour le début de l'année prochaine.

TELECONTROL / CONVENTION SAUR:

La société fermière souhaite mettre en place un télécontrôle qui permettra de suivre la consommation d'eau en direct (relevé permanent au jour le jour).

Ce nouveau système nécessite la mise en place de récepteurs sur les candélabres ainsi que la passation d'une convention d'autorisation.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

« L'Harmonisation du prix de l'Eau sur le Territoire » fait l'objet d'une réflexion lancée par la C.A.P. Monsieur le Maire précise que la difficulté première relève des obligations contractées par chaque collectivité dans le cadre de la délégation de service public et plus spécialement des durées et fins de contrat. En second lieu cette demande d'harmonisation ne peut aboutir que par une volonté politique forte :certaines communes vont voir leurs tarifs augmenter sensiblement. Le diagnostic de leurs réseaux devra être réalisé. La C.A.P doit donc s'engager dans une démarche identique à celle poursuivie pour l'assainissement.

Il est répondu à Monsieur CASOURANCQ qui s'interroge sur la qualité du réseau Chanceladais que les travaux les plus onéreux ont été réalisés notamment un forage pour assurer un bon débit. Quelques tuyaux de plomb sont à changer mais le réseau est en état et ne nécessite pas encore de grosses réparations.

ILLUMINATIONS CONTRAT BREZAC :

Monsieur AUBERT, Adjoint Délégué, indique que les illuminations de fin d'année avaient fait l'objet d'un contrat de location auprès de l'entreprise BREZAC pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé de renouveler pour les fêtes les illuminations identiques à celles de l'année précédente pour un montant de 5 463,76 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE:

La Poste est engagée dans un processus de privatisation. Le personnel est inquiet et les collectivités sont confrontées à un désengagement important annonçant la disparition du Service Public.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de manifester son opposition par l'adoption d'une motion contre la privatisation de la Poste :

« La Poste est en danger. La dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de la Poste en banque postale avec la banalisation du livret A.

Le Gouvernement a maintenant l'intention de privatiser la Poste en créant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse.

Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est à dire l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Nous devons l'empêcher, car nous voulons que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter.

Que demandons-nous concrètement ? de ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de la Poste ne peut dégager une rentabilité importante. D'améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes. De garantir le prix unique du timbre, de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes. De permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de la Poste, attentif à leur situation.

La privatisation de la Poste ne va pas améliorer la qualité du service rendu, mais au contraire la dégrader et rendre celui-ci beaucoup plus inégalitaire.

Nous nous opposons donc vigoureusement à cette privatisation. Nous demandons que le Gouvernement ouvre un débat public sur les missions de la Poste et sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population, ainsi que sur les nouvelles formes de gestion qui permettront de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus».

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, adopte cette motion à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les Parlementaires sont invités à manifester prochainement à BRANTOME. CHANCELADE a déjà été confronté à cette situation avec la perte de son centre de tri transféré à COULOUNIEIX-CHAMIERES. Force est de constater que la Poste fonctionne plus en établissement financier qu'en organisme de service public.

Il faut donc que les collectivités territoriales se mobilisent pour s'opposer à une privatisation l'année prochaine.

On ne peut que souligner la contradiction de l'État qui d'un côté se désolidarise de service essentiel à la population et qui de l'autre aide les établissements bancaires en période de crise avec des fonds publics !!!

Monsieur CHEVALARIAS fait remarquer que la Poste n'est qu'un élément de la politique menée et qu'il ne faut pas oublier la SNCF, l'EDF, les services hospitaliers, l'enseignement.

Il est donc proposé de préparer une motion plus large qui sera présentée à l'adoption lors d'une prochaine séance.

ACCUEIL DES ENFANTS LES JOURS DE GRÈVE :

La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève a été promulguée le 20 Août dernier et entrée en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008. Cette Loi prévoit notamment qu'en cas de grève tout enfant scolarisé pourra bénéficier d'un accueil.

Il appartient désormais aux communes de mettre en place ce service dès lors que le taux d'enseignants ayant déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25% du nombre total d'enseignants pour chaque école.

Cette présentation donne lieu à de nombreuses interventions des membres du Conseil qui soulèvent également les interrogations suivantes :

- Quid du droit de grève du personnel communal ?
- Quelle est la position des autres communes de l'Agglomération et peut-on refuser de mettre en place ce service ?
- Quelle responsabilité peut-être engagée en cas d'accident ?
- Quel encadrement mettre en place ?

Monsieur le Maire répond qu'il est incontestable que la Loi votée cet été est celle de la République et que par conséquent elle s'applique. Cela n'enlève rien au fait qu'elle soit inapplicable et qu'elle va poser de nombreuses difficultés.

Ainsi sans préjuger de ce qui peut être fait de manière collective et dans l'attente il nous appartient de rester dans le cadre de la loi et d'inciter les parents à garder leur enfant les jours de grève.

La commission des Affaires Scolaires est chargée d'élaborer en concertation avec les autres collectivités une stratégie commune.

Informations diverses :

Développement Durable : Monsieur GROUSSIN rappelle que mardi dernier s'est tenue la 1^{ère} réunion publique sur le développement durable : un diaporama a présenté le travail réalisé par la C.A.P chargée d'établir un diagnostic sur le territoire.

Frelons asiatiques : une dizaine de nids ont été recensés sur Chancelade. La C.A.P a été saisie pour définir une intervention commune sur l'ensemble des collectivités, par éventuellement le prêt de matériel nécessaire à leur destruction.

Majourdin : le cabinet d'études a transmis dernièrement une nouvelle proposition d'aménagement. La commission va être convoquée prochainement.

Ondes à Terrassonie : le Cabinet VERITAS va procéder à des mesures sur les émissions de Terrassonie.

Madame BONIN se fait la porte parole du mécontentement de certains administrés qui se sont plaints du bruit « infernal » de nuit comme de jour lors des manifestations de moto en octobre au Parc des expositions.

Monsieur le Maire souhaite , afin de lui permettre d'entreprendre des démarches auprès de la direction du Parc des expositions, être saisi par courrier (pétition).

Madame DE PISCHOF alerte l' élu chargé de la voirie du très mauvais état du Chemin de Beaupuy. Monsieur le Maire précise que ce chemin n'est sur le territoire de la commune que sur une distance de 300 m ; la partie restante dépendant de Périgueux.

Monsieur TESTU s'informe sur les suites données à l'affichage injurieux installé sur la propriété de Monsieur GUIOCHEAU. Monsieur le Maire rappelle que ce dernier s'est opposé par tous les moyens au passage de la canalisation d'assainissement sur sa propriété et qu'arrivé au bout de toutes les procédures juridiques il n'a trouvé que ce moyen pour relancer la polémique sur ce sujet. Monsieur le Maire n'a pas souhaité porter plainte afin de ne pas alimenter la publicité que cette personne cherche à se faire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

